

## RÉUNION DU 9 NOVEMBRE 2022

Convocation : 27 Octobre 2022

Affichage : 10 Novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le neuf novembre, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Tollevast, dûment convoqués le vingt-sept octobre, se sont réunis en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Stéphane BARBÉ, Maire.

### **Étaient présents :**

BARBÉ Stéphane, NÉE Marcel, TRAVERS Chantal, ROINÉ Philippe, PLATON Guillaume, LEPOITTEVIN Béatrice, BASNIER Laurent, HAMON Martine, GÉRAULT Carole, BELLIN Stéphane, DESMEULLES Sébastien, CHEVASSUT Amélie, MOUGEAT Aurélie, MOUCHEL Paul-Albert.

**Absents excusés** : COLARD Antoinette (pouvoir donné à Guillaume PLATON), PRUNIER Laure (pouvoir donné à Stéphane BARBÉ), HENRY Jean-François (pouvoir donné à Paul-Albert MOUCHEL), PASQUIER Sophie (pouvoir donné à Chantal TRAVERS).

**Secrétaire de séance** : DESMEULLES Sébastien.

**Début de la séance** : 20H30

Après lecture du Procès-Verbal de la réunion du 14 septembre 2022, celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents.

### **ECLAIRAGE PUBLIC – MODIFICATIONS DES CONDITIONS DE MISE EN SERVICE ET DE COUPURE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC**

Depuis la dernière réunion de conseil, dans le cadre des économies d'énergie, des études ont commencé à être menées. Différents axes sont étudiés, notamment concernant le chauffage, qui est la plus grosse partie du chantier. Les heures d'éclairage public peuvent également être réduites, afin de faire des économies d'énergie mais également pour diminuer la pollution lumineuse. Actuellement, les réverbères s'éteignent à 23h et le conseil municipal s'accorde sur une extinction à 21h30 maximum en semaine, une fois les activités associatives terminées, et 1h le week-end, uniquement au niveau des salles communales.

Le coût de l'intervention pour modifier les horaires est de 62.40 € pour la première horloge, puis 28 € pour les suivantes. Il y en a six sur la commune, donc  $62.40 \text{ €} + (5 \times 28) = 202.40 \text{ €}$ .

### **VOIRIE : PASSAGE DE DEUX PARCELLES EN DOMAINE PUBLIC NON CADASTRÉ**

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil que deux bandes de parcelle avaient été acquises le long de parcelles privées afin d'élargir la voie publique sur l'Avenue Pasteur. Il s'agit des parcelles cadastrées A 2717 et A 2719, qui ont des superficies respectives de 50 et 91 m<sup>2</sup>. Celles-ci ne sont pas clôturées et font désormais partie intégrante du domaine public.

L'assemblée, à l'unanimité, donne son accord pour faire passer ces parcelles au domaine non cadastré.

### **TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU BOURG**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui a été dit lors de la rencontre avec les services du Département, qui s'est tenue le lundi 7 novembre en mairie. Les préconisations du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement ont été présentées au Maître d'œuvre, qui va les intégrer dans un nouveau projet, dont les plans seront présentés le mardi 6 décembre à 16h en mairie.

Ces nouveaux plans seront présentés par la suite pour validation aux membres de la commission.

### **PROJET DE LOGEMENTS SOCIAUX DANS LE BOURG**

Au début du mandat, le conseil municipal avait adopté le projet de construction de logements sociaux dans le bourg par l'intermédiaire des « Cités Cherbourgeoises ». Le Permis de construire avait été accepté et l'appel d'offres avait été lancé. Or, à la suite de celui-ci, l'enveloppe budgétaire était de 40 % supérieure à l'enveloppe prévisionnelle, faisant que le projet n'était plus réalisable en l'état. De plus, le projet validé s'était quelque peu éloigné des aspirations initiales du conseil municipal, notamment en matière de développement durable. Aussi, afin de rentrer dans l'enveloppe budgétaire, un nouvel appel d'offres ne ferait que s'éloigner encore plus de la philosophie souhaitée par le conseil.

La SA HLM « Les Cités Cherbourgeoises » a contacté la municipalité afin de faire un point sur le projet et le conseil municipal est sondé sur son souhait de le maintenir ou non.

Le conseil municipal, par 17 voix pour et 1 abstention (Stéphane BELLIN), décide d'abandonner ce projet.

### **LOTISSEMENT « LE CLOS DE LA BOULANGERIE » : DEMANDE DE RÉTROCESSION DE LA VOIRIE**

Le conseil municipal prend connaissance de la demande de l'Association Syndicale Libre du lotissement « Le Clos de la Boulangerie » concernant la rétrocession des parties communes du lotissement.

Le conseil municipal, par 16 voix et 2 abstentions (Aurélie MOUGEAT et Paul-Albert MOUCHEL) décide d'attendre que tous les travaux soient terminés pour reprendre la voirie. Quoi qu'il en soit, seule la voirie sera reprise par la mairie mais en aucun cas les espaces verts, les noues ou l'éclairage public. Les réseaux d'assainissement et d'eau potable devraient être, quant à eux, repris par la Communauté d'Agglomération du Cotentin.

### **ADOPTION DU RAPPORT D'ÉVALUATION DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT)**

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'adopter le rapport d'évaluation de la CLECT transmis le 14 septembre 2022 par le Président de la CLECT.

### **OUVERTURE DES COMMERCES LE DIMANCHE POUR L'ANNEE 2023 : DEMANDE D'AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA DÉROGATION AU REPOS DOMINICAL DANS LES COMMERCES DE DÉTAIL**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, par 14 voix pour, 1 voix contre (Aurélie MOUGEAT) et 2 abstentions (Martine HAMON et Chantal TRAVERS), de donner un avis favorable pour l'ouverture dominicale dans les commerces de détail avec emploi des salariés aux dates suivantes :

- Dimanche 10 décembre 2023,
- Dimanche 17 décembre 2023,
- Dimanche 24 décembre 2023,
- Dimanche 31 décembre 2023.

### **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

- Vœux du Maire : Les vœux 2023 auront lieu en mairie le vendredi 20 janvier 2023 pour les membres du conseil municipal, le personnel, les enseignants et les associations.
- La prochaine réunion de conseil est programmée le mercredi 14 décembre 2022 à 20h30.

*Fin de la séance : 23h00*